

BREXIT

*Guide de preparation au
Brexit*

**Préparez vos expéditions
depuis/vers le Royaume Uni**



RETRO PLANNING DU BREXIT



➡ Le 1er janvier 2021, la **frontière** a été **rétablie** entre le Royaume-Uni et l'Union européenne

CONSEQUENCES



- Le **Royaume Uni** a quitté l'Union Européenne
- 1er janvier 2021 : **nouvelles formalités** pour le passage de la **frontière**
- Ces **formalités** sont à effectuer à l'**Export** et à l'**Import**
- Le **transporteur** doit s'assurer que les **formalités** relatives aux marchandises transportées aient bien été effectuées **avant la traversée**
- La majorité de ces **formalités** aura été effectuée par les **chargeurs** ou leurs **représentants en douane** (Set Cargo).

QUELQUES CHIFFRES

- Au Royaume-Uni

150 000 entreprises sont confrontés à des **formalités douanières** pour la première fois. Le nombre de **déclarations post-Brexit** est multiplié par 5



De 50 M à 250 M déclarations



- En France

95% des entreprises Françaises ne font que du **commerce** avec **l'Europe**

90% des flux Europe/RU passent par le détroit de **Calais / Douvres**



4 M de camions par an



Accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

➡ Poursuivre la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel

- Absence de droits de douanes sur **les produits d'origine Européenne** ou en **provenance du Royaume-Uni**. Cependant la preuve d'origine doit être apportée par l'EXPORTATEUR (**obtention d'un n° REX**).
- Accès au marché pour le transport routier
 - Opérations bilatérales
 - Transit
 - Retour à vide
 - Autorisation de cabotage selon certaines conditions
 - Validité des licences communautaires prolongée



FRONTIERE INTELLIGENTE / SMART BORDER



Une solution informatique permettant de réduire le temps d'attente en frontière et de maintenir la fluidité de circulation des marchandises.

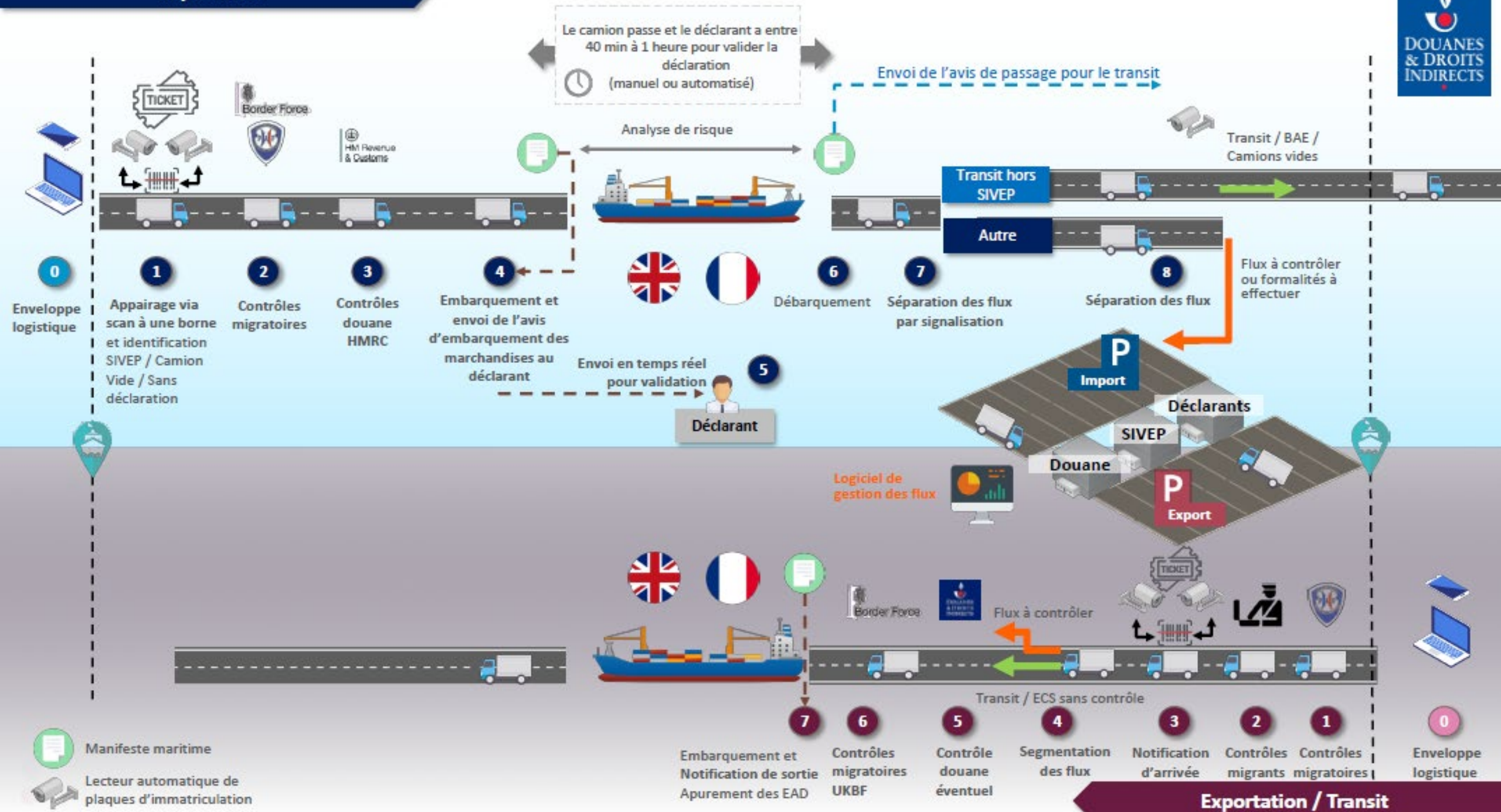
Anticipation des déclarations avant l'arrivée au poste frontière

Identification des poids lourds en associant les plaques d'immatriculation aux déclarations

Automatisation des flux de données



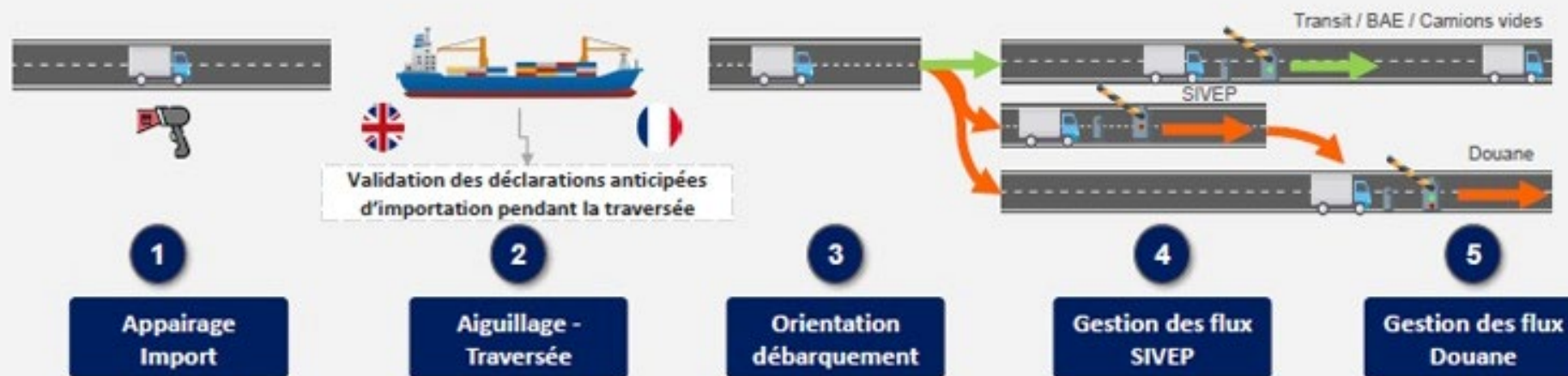
Importation



**AVANT
L'ARRIVÉE À LA
FRONTIÈRE :**

Réalisation des
déclarations
anticipées
d'importation,
d'export ou de
transit et
transmission du
document muni
de code barre au
chauffeur

FLUX IMPORT



FLUX EXPORT



FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

1) Edition des documents douaniers

Le système informatique envoie les codes-barres des documents douaniers

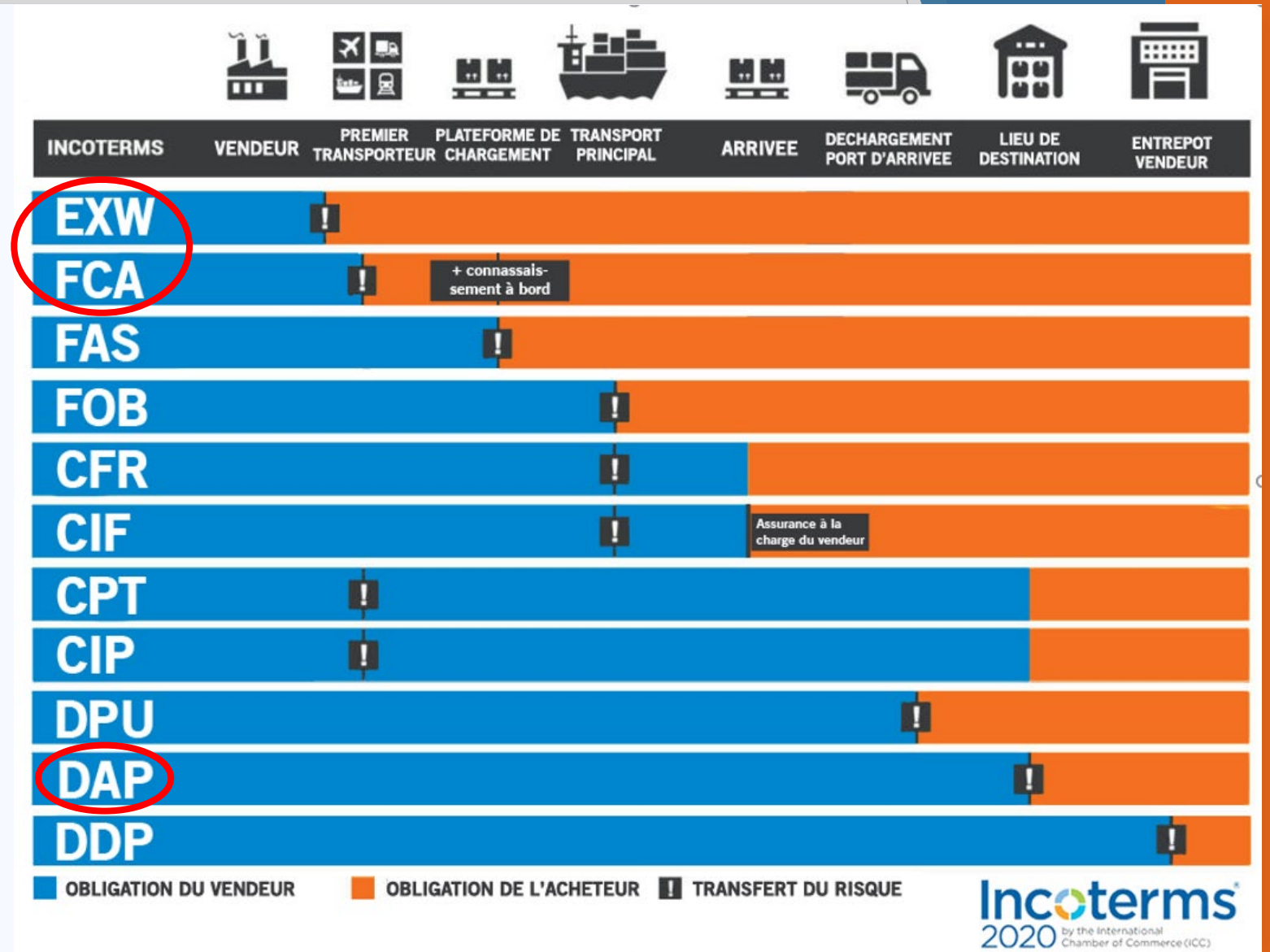
2) Système informatique en action

3) Les chauffeurs scannent les documents douaniers

4) Le système informatique Eurotunnel / Ferry relie les codes-barres aux plaques d'immatriculation des camions

5) Les camions sont orientés à la frontière

CHOIX DE L'INCOTERM



DOCUMENTATION REQUISE POUR TRAVERSER AVEC EUROTUNNEL

Export UE (pour les autorités FR/UE) à compter du 01/01/21

Import UK Import (pour les autorités UK) au 01/01/21 à compter du 01/07/21

Références douanières

Codes-barres MRN Transit *et/ou*
Codes-barres MRN EAD UE *et/ou*
Code enveloppe unique de la DGDDI
ou carnet TIR ou ATA (marchandises voyageant sous admission temporaire)
ou Documents de secours (dans le cas où le système douanier français est hors service)

Références sanitaires Requises pour les produits d'origine animale ou végétale

n/a

Références Sûreté et Sécurité

n/a
à confirmer

Documents à avoir à bord (autres que les références ci-dessus)

TADs (Transit Accompanying Documents) pour les marchandises voyageant sous le régime du Transit

Un GMR unique non obligatoire

Uniquement pour les marchandises voyageant sous le régime de Transit

Un GMR unique Obligatoire

Le GMR est obtenu par le système GVMS et regroupe toutes les références douanières, sanitaires et de sûreté et sécurité, obtenues par les différents systèmes de formalités (Transit, CHIEF, IPAFFS...)

TADs (Transit Accompanying Documents) pour les marchandises voyageant sous le régime du Transit
Certificats sanitaires et phytosanitaires (à confirmer)

Export UK (pour les autorités UK)
au 01/01/21 à compter du 01/07/21

Références
douanières

**Un GMR unique
non obligatoire**

Uniquement pour les
marchandises voyageant
sous le régime de
Transit

Références sanitaires
Requises pour les produits
d'origine animale ou végétale

**Un GMR unique
Obligatoire**

Le GMR est obtenu par le système
GVMS et regroupe toutes les
références douanières, sanitaires
et de sûreté et sécurité, obtenues
par les différents systèmes de
formalités (Transit, CHIEF,
IPAFFS...)

Références Sûreté
et Sécurité

Documents à bord
(autres que les références ci-
dessus)

TADs (Transit Accompanying Documents) pour les marchandises voyageant
sous le régime du Transit
Certificats sanitaires et phytosanitaires (à confirmer)

NB: Les véhicules vides et postaux doivent aussi avoir un GMR

Import UE (autorités FR/UE)
à compter du 01/01/21

**Codes-barres MRN Transit et/ou
Codes-barres pré-décl. Import et/ou
Code enveloppe unique de la DGDDI**
ou carnet TIR ou ATA (marchandises voyageant sous admission
temporaire)
ou **Documents de secours** (dans le cas où le système douanier
français est hors service)

Référence DSCE
(seulement pour les pré-notifications Eurotunnel Border Pass –
non requises au Pit stop)

Déclaration ENS / ICS
(pas à déclarer à Eurotunnel)

- TADs (Transit Accompanying Documents) pour les
marchandises voyageant sous le régime du Transit
- certificats sanitaires (si pas déjà déclarés dans Traces
NT par le chargeur)

NB : les véhicules vides et postaux doivent être déclarés à Eurotunnel
(à l'avance ou sur place au Pit stop)

CONSEILS, DIAGNOSTICS & INGENIERIE DOUANIERES NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS LA TRANSITION

➡ FORMALITES DOUANIERES

➡ DECLARATIONS SPECIFIQUES

➡ SECURITE SURETE



DES QUESTIONS ?

CONTACTEZ NOUS

infobrexitset@setcargo.com